



# Facture entreprise assainissement ahurissante

Par **QUESTION RETRAITE**, le **04/01/2016** à **17:48**

Bonjour à tous,

A la suite d'un refoulement dans une bouche d'évacuation située dans ma cave, je contacte une entreprise d'assainissement, en lui expliquant mon souci

Je précise qu'on me fait bloquer un jour entier à la maison, en m'annonçant leur intervention ... (sans aucune nouvelle) intervention qui ne se produira que le lendemain matin

Arrivant avec leur camion les deux employés restent 1/4 d'heure (noté sur leur ordre d'intervention 8:15/8:30) et constatent qu'ils ne peuvent rien faire, le passage d'écoulement se rétrécit

Je reçois une facture de .... 164 euros !

Je conteste par lettre recommandée

Je reçois une réponse par mail qui maintient le montant facturé, puis une lettre de mise en contentieux

A votre avis : j'avais peut être l'intention d'adresser un chèque de 40 euros (qui correspond à mon avis largement au temps passé, sans intervention)

?

Ce qui aurait peut être pour effet de "bloquer" une éventuelle procédure à l'initiative de l'entreprise ?

En résumé, je ne refuse pas de régler, mais il n'est pas question pour moi de payer ce montant abusif

MERCI DE VOS AVIS

A bientôt

Cordialement